



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 25/02/2022

Délibération n° AP-2022-21 – portant avis sur le projet régional de santé (PRS) 2018-2022 modifié.

L'an deux mille vingt deux et le vendredi 25 février à , la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents :

M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Annie ROBINSON CHO-CHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELZAIRE, Mme Juliette DANIEL, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, Mme Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE

Etaient représentés :

Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Julnor BELZAIRE, Monsieur Christian NOKO a donné procuration à Monsieur Emmanuel PRINCE, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Madame Sergina TELON a donné procuration à Madame Audrey MARIE

Etaient absents :

Mme Patricia SAID, M. Roger ARON, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOE-SANNA, M. Boris CHONG-SIT, M. Crépin KEZZA, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Benféline WAARHEID

Vu la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° AP-2022-5-5 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;
Entendu l'avis de la commission Enfance, Santé, Action et cohésion sociale et Autonomie du 24/02/2022

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2022-5-5

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du Projet Régional de Santé modifié 2018-2028 transmis pour avis par l'ARS.

ARTICLE 2 : CONSTATE que, bien que pouvant être amélioré sur certains points, le projet régional de santé modifié introduit les principales modifications exigées pour mettre en œuvre le plan santé Guyane 2025, et tout particulièrement pouvoir aboutir à la création du CHU de Guyane par le renforcement de nombreuses filières, de la formation, et du partenariat entre tous les acteurs de la santé, y compris nos centres de PMI.

ARTICLE 3 : PREND NOTE des recommandations et remarques de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et en conséquence RECOMMANDE le développement d'une stratégie de santé plus large et ambitieuse, mettant un accent particulier sur la formation des personnels de santé, la nécessaire réflexion sur la reconstruction du CHC ainsi qu'une meilleure prise en compte des thématiques non strictement hospitalières telles que le médico-social

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

46 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Juliette DANIEL, M. Albéric BENTH, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

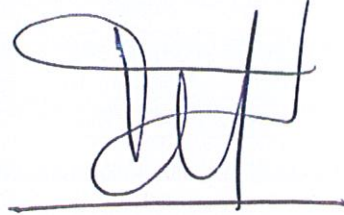
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 25 février 2022.

CERTIFIE EXECUTOIRE LE 25/03/2022

Date d'envoi en préfecture : 25/03/2022
Date de retour préfecture : 25/03/2022
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20220225-
lmc160259-DE-1-1
Publiée le : 25/03/2022

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned above a horizontal line.